

# MAIRIE DE DOMARIN

## 2016/01/11 Conseil Municipal n° 1-2016

Séance du lundi 11 janvier 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, G. MARQUET, L. MILLARDET, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : B. ALLARD à C. GAGEY, F. PICARD-MASI à G. MARQUET

Secrétariat : A. CHOLLET,

Secrétaire de séance : Marie-Laure AGAVIOS

- ➔ Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 : Il a été envoyé à chaque Elu. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.
- ➔ Décisions du Maire du 10 novembre au 14 décembre 2015 :
  - 15 décembre 2015 : Acceptation du devis VEDIF pour l'achat d'un miroir routier d'un montant de 317,94 €.
  - 18 décembre 2015 : Acceptation du devis LANGUEDOC ISOLATION pour l'isolation des combles de l'école maternelle d'un montant de 3 107,81 €.
  - 18 décembre 2015 : Acceptation du devis LANGUEDOC ISOLATION pour l'isolation des combles de l'école primaire d'un montant de 4 269,67 €.
  - 18 décembre 2015 : Acceptation du devis LANGUEDOC ISOLATION pour l'isolation des combles de l'école primaire sous toiture d'un montant de 59,75 €.
  - 22 décembre 2015 : Acceptation du devis PAYSAGE DE BOCZOZEL pour l'entretien des espaces verts (BUT) pour un montant de 2 088,00 €.

→ **Délibérations :**

- **Demande de subvention DETR 2016** (Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux) : Par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a validé le réaménagement des accès et stationnements du groupe scolaire et la signature d'une convention de mandat de réalisation de ce projet avec la SARA (Société Publique Locale d'Aménagement). Le coût estimatif des travaux hors taxes a été estimé à 330 000 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR. Un dossier de subvention au Conseil du Département doit être constitué. Cette subvention devrait s'élever à 20 % sur les travaux subventionnables. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Participation au Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Domarin participe financièrement au Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu depuis 2012. Une convention a été conclue entre les communes de Domarin et Bourgoin-Jallieu le 27 juin 2012. Cette participation financière est calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé. Pour l'année 2014-2015, 172 enfants étaient scolarisés à Domarin. Notre participation financière est de 0,51 € par élève et s'élève donc à 87,72 €. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Economie - Ouverture des commerces de détail le dimanche** : Le dispositif en vigueur jusqu'en décembre 2015 permettait au Maire de chaque commune, par arrêté, de désigner jusqu'à 9 dimanches par an pour lesquels le repos dominical pouvait être supprimé dans les établissements de commerce de détail. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi MACRON entre en vigueur. Elle permet au Maire d'accorder 12 dérogations par an au repos dominical. Le Maire informe que 2 enseignes de la commune, le magasin BUT et les meubles TEILLON, sont intéressées pour l'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2016. **Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses :**

Arrivée de François PICARD-MASI.

➤ **Remerciements et vœux :**

- Les bénévoles de la Bibliothèque nous présentent leurs meilleurs vœux.
- Nous avons reçu diverses cartes de vœux et également des remerciements pour le CCAS. Elles sont visibles en mairie.

- **Avant-projet sommaire de l'aménagement de l'avenue de la Ferronnière** : Le compte-rendu de la CAPI nous est parvenu le 28 décembre 2015 avec un 3<sup>ème</sup> scénario. Ces documents sont à disposition en mairie.
- **Compte-rendu de la Commission Travaux** : Peut-on envisager une cloison dans la salle du haut du Complexe Sportif pour permettre de bien séparer les activités (Judo-Danse et Judo-Gym) ? La question est posée à tous les Elus. Les avis sont partagés et il serait bon de demander un devis !
- **Demande de réfection des locaux du Foot** : Après discussion, on pourrait envisager dans un premier temps, un rafraichissement (peinture, etc...). Lors du programme « Accessibilité », nous pourrions entreprendre des travaux plus importants.
- **Utilisation du garage n° 3** : Actuellement, le Comité des Fêtes entrepose son matériel lourd dans ce garage. Doit-on continuer à laisser ce garage à disposition de cette Association ou doit-on le proposer à la location ?
- **Etude du prix du repas du restaurant scolaire en fonction du quotient familial** : Suite aux réponses des parents, une réunion est programmée le lundi 18 janvier à 20 h.

Fin de séance à 21h30  
Marie-Laure AGAVIOS,